

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 11 septembre 2008

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 11 septembre 2008 à 18 h à la Salle des Fêtes de Besain, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET (départ 18h30), Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Isabelle LASAYGUES, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Roger CHAUVIN, Jean-Pierre KOEGLER, Eric PICHEGRU, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Gilbert BULABOIS, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Jérémy SAILLARD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Murielle ARGIENTO, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Monsieur Pierre SAILLARD, Receveur de la CCCG, était également présent

Assistaient à titre consultatif : Stéphanie BORNIER, Eric TOURNEUR, Catherine REYBIER, Christel FAGOT, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN.

Etaient Excusés : Gérard DOUDIER, Pierre-Yves COLNOT, Marie-José BUFFOLO, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Bruno FAS, Béatrice BRUGER, Jean-Marie COURVOISIER, Jean- Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Serge DAYET, Robert LACROIX, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Roland BERTHELIER

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Claude GIRARDOT, Maire de Besain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

1. Adoption des procès-verbaux de séance de Conseil des 30 mai et 27 juin 2008.

Les procès-verbaux de séance des 30 mai et 27 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité sans observation.

2. Demande de subvention DDR 2008 pour aménagement d'une piste cyclable et d'une aire de détente et d'information.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, présente le dossier de demande de subvention DDR 2008 qui a été sollicitée pour deux projets envisagés au sein de l'Espace Commercial Grimont Sud : l'aménagement d'une piste cyclable, d'une part, et une aire de détente et d'information, d'autre part.

Après présentation détaillée du plan de financement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets d'aménagement d'un accès piétons/cycles, et d'une aire de détente et d'information dans le cadre du lotissement commercial Grimont Sud,

- d'approuver le plan de financement détaillé ci-dessous :NB :concernant l'aire de détente, l'assemblée limite son autorisation à la tranche ferme de 23 438€ HT et dit que la seconde tranche fera l'objet d'une présentation en 2009

DEPENSES :

Travaux de réalisation :	
- Accès piétons et cycles	74 458 € HT
- Aire de détente et d'information	41 942 € HT
TOTAL :	116 400 € HT

RECETTES

Conseil Général / CTC (38,7%) :	45 000 € HT
Etat / DDR (41,3 %) :	48 120 € HT
Autofinancement de la collectivité (20%) :	23 280 € HT
TOTAL :	116 400 € HT

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DDR au taux de 41,3 %,
- s'engager à assurer le solde non couvert par la subvention,
- d'autoriser le Président à signer toute les pièces afférentes.

3. Avenant n° 3 au Contrat Territorial Communautaire 2003-2008.

Monsieur Dominique BONNET procède à une présentation du dossier en exposant qu'un crédit de subvention départementale d'un montant de 4 219 € reste disponible au terme du programme. Ce crédit est alimenté par 270 € sur la ligne d'opérations belvédères, et par 3 949 € sur l'opération 2^{ème} tranche d'aménagement de la salle « la Congrégation ».

Or, l'opération « aménagement d'une aire de détente en Grimont sud », limitée à la somme de 23 438 €, ayant été inscrite au CTC pour un montant de 15 000 €, il est proposé d'affecter le reliquat de subvention de 4 219 € sur cette action.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, Monsieur Dominique BONNET explique que l'augmentation des dépenses liées au projet « Aire de Détente » se justifie par l'implantation d'aménagements supplémentaires afin d'aboutir à un aménagement global de la zone commerciale.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à la modification suivante constitutive de l'avenant n° 3 au CTC 2003/2008 :

- Reliquats à affecter : 270 € prélevés sur l'opération « aménagement des belvédères », la dépense totale s'étant élevée à 31 468 € au lieu de 32 270 € inscrits,
- Reliquats à affecter : 3 949 € prélevés sur l'opération « Réhabilitation de la congrégation », la dépense totale s'élevant à 26 400 € au lieu de 40 992 inscrits,
- Affectation du reliquat global de 4 219 € sur l'opération « aménagement de l'aire de détente en Grimont Sud » 1^{ère} phase dont le montant s'élève selon estimation du maître d'œuvre à 23 438 € ;

et d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

NB : Départ de Monsieur Dominique BONNET à 18h30 : le nombre de votant est de 40

4. Attribution de subvention annuelle 2008 Office du Tourisme.

Après présentation par Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, de la demande de subvention formulée par l'Office du Tourisme, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'association Office du Tourisme du Pays Polinois pour l'année 2008, à titre d'acompte et de dire qu'une attribution

complémentaire fera l'objet de décision ultérieure, au vu des justificatifs présentés par l'association.

5. Désignation de délégués de la Communauté de Communes au Comité de Programmation Leader 2007-2013.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, annonce à l'Assemblée que la candidature du Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins a été retenue au titre du prochain programme Leader 2007-2013 dont la thématique est « la valorisation des atouts patrimoniaux et des ressources locales dans une démarche partenariale au service d'une économie du développement ». Aussi, le Pays propose-t-il à la Communauté de Communes de participer à la composition du Comité de Programmation qui réunit 32 personnes.

A la demande de Madame Isabelle LASAYGUES, le Président procède à la présentation de chaque candidat, puis annonce que le vote se déroulera à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire nomme ainsi en qualité de délégués titulaires Messieurs Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET et André-Mary MIGNOT; et en qualité de délégués suppléants Messieurs Alain GUYOT et Dominique BONNET ; tous élus par 39 voix sauf Messieurs LAMBERT et BONNET élus par 38 voix.

6. Moulin de Brainans : Réalisation des travaux de sécurité / acquisition 2^{ème} partie de l'immobilier et demande de subvention DDR, Région et Département / Gestion de la période intermédiaire. Cf annexe « Moulin de Brainans en fin de compte rendu.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, expose le dossier en rappelant les données principales énoncées lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2008, et contenues dans le compte-rendu de cette séance, avec, notamment, l'acquisition de la partie de l'immobilier affectée aux activités musicales.

Il complète cette présentation en évoquant l'évolution de la situation, marquée, notamment, par l'estimation chiffrée des travaux de sécurité prescrits par la Commission de sécurité et le bureau de contrôle et qui s'élèvent ensemble à 14 547,37 € HT. Monsieur Jean-François GAILLARD précise qu'il est essentiellement question de la mise en place d'une alarme et d'une remise aux normes électriques.

Le Président ajoute que l'existence d'un système unique d'alimentation en énergie du bâtiment rend la cohabitation indispensable pendant la période qui précédera les travaux d'individualisation des énergies, d'où la nécessité d'organiser la gestion de la période transitoire par le biais d'une convention avec Monsieur RUTZ. Cette convention posera les conditions de fonctionnement du bâtiment sur le plan du chauffage, de l'eau, de l'électricité...

Monsieur Jean-François GAILLARD termine son exposé en expliquant que, devant l'importance des travaux à réaliser pour organiser la séparation du bâtiment vis-à-vis des tiers, l'idée d'acquérir le reste du bâtiment a fait l'objet de réflexions et de plusieurs contacts, avec Monsieur RUTZ, d'une part, et avec les partenaires financiers, d'autre part. Pour se faire, une rencontre a eu lieu le mercredi 10 septembre en Préfecture entre les financeurs. Il en est ressorti un soutien total aux nouvelles orientations prises par la Communauté de Communes dont le montant sera à préciser quand sera arrêté le montant de l'achat du reste de la propriété. Le service des domaines a estimé le bâtiment et le terrain à 143 000€ non compris les équipements de cuisine.

En réponse à Monsieur Daniel PETITPAS qui fait remarquer que la convention ne semble pas suffisamment limitative dans le temps, le Président annonce que la Communauté de Communes se retrouvera dans une situation délicate si l'acquisition de la deuxième partie du Moulin de Brainans n'aboutit pas.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président indique, d'une part, qu'un mémoire sur le dossier « Moulin de Brainans » figurant déjà dans le compte-rendu de la séance du 27 juin, celui-ci sera complété dans le compte-rendu de la présente séance, et d'autre part, que la somme de 150 000 € engagée dans le cadre du PER a été budgétisée.

Avant de procéder au vote, le Président tient à souligner la nécessité d'une décision d'achat « de principe » afin de pouvoir solliciter la subvention DDR 2008. Un Conseil Communautaire sera convoqué ultérieurement afin de prendre une décision ferme quand le prix de vente de la deuxième partie du bâtiment sera définitivement fixé.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- du principe d'acquérir le reste de la propriété de Monsieur RUTZ afin de dédier la totalité du site du Moulin aux activités des musiques actuelles du « Moulin de Brainans »,
- d'autoriser le Président à poursuivre les négociations en cours sur le prix,
- de donner à l'unanimité son accord à la réalisation des travaux de sécurité portant sur l'incendie et sur l'électricité selon devis total de 14 547,37 € HT,
- de demander à l'Etat, la Région et le Département de subventionner l'opération sur la base du plan de financement modifié du PER qui pourrait être le suivant :

• **Dépenses** : Achat immobilier 2^{ème} partie « le Hangar » avec frais d'acte, travaux de mise en conformité incendie, de mise en conformité électrique et divers pour requalification :574 000€ (=324 000€ pour achat,frais et travaux de sécurité + 150 000€autres travaux)

• **Recettes** : Subvention de l'Etat / DDR 2008 prévue initialement 130 000€ + ?
Subvention de la Région prévue initialement 65 000€ + ?
Subvention du Département prévue initialement 65 000€ + ?
Auto-financement de la CCG 314 000€ - ?.

Le Conseil Communautaire décide, par ailleurs, de donner par 39 voix pour et 1 abstention son accord à la convention dite « de gestion de la période transitoire » entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et Monsieur RUTZ, et d'autoriser le Président à signer le document.

7. Convention pour servitude de passage de câble électrique.

Monsieur Jean-François GAILLARD procède à la présentation du dossier en exposant que pour assurer l'alimentation électrique des établissements DADAUX-GASTROTECH, Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) a mis en œuvre un réseau basse tension souterrain qui traverse les propriétés de la Communauté de Communes. Par conséquent, ces parcelles cadastrées ZI 286, 289 et 322 sont grevées d'une servitude qu'il convient d'acter par une convention d'enfouissement des réseaux qui ne prévoira pas d'indemnité en contrepartie.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le texte de la convention de servitude avec ERDF portant sur les parcelles ZI 286, 289 et 322 à Poligny et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

8. Questions et informations diverses.

➤ Monsieur Jean LETROUBLON rend compte à l'Assemblée de l'avancée du dossier portant sur la ligne TGV. Il fait part de ses démarches auprès des communes riveraines de la future ligne afin de créer une association; et remercie Monsieur Jean-François GAILLARD pour l'attention qu'il porte à ce dossier.

➤ Monsieur Florent GAILLARD informe que l'association des riverains de Buvilly a reçu un courrier officiel de la préfecture informant que le projet de liaison A39 1er plateau est reporté à au moins 2018.

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD, répondant à Monsieur Jean-Marie FAGOT qui s'interroge sur la position de la Communauté de Communes à l'égard du Syndicat des Chemins, annonce que la Communauté de Communes pourrait envisager d'en reprendre l'activité si le syndicat était dissous.

➤ Monsieur André-Mary MIGNOT demandant si la Communauté de Communes dispose de renseignements sur la réforme de la Taxe Professionnelle, le Président répond que Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, serait susceptible d'apporter des informations sur ce dossier. Monsieur Alain GUYOT se renseignera.

➤ Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'uniformisation du territoire communautaire au regard des ordures ménagères, une rencontre avec deux des trois SICTOM aura lieu la semaine n° 38. Par ailleurs, il fait part de l'arrivée du rapport sur les décharges communales, dont il sera fait présentation lors de la prochaine commission environnement.

➤ Madame Annie REGAZZONI informe les membres du Conseil que la commune de Vaux organise pour la première fois « Les journées européennes du patrimoine ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Roland BERTHELIER

Jean-François GAILLARD